



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme des études de santé

Question écrite n° 39947

Texte de la question

Mme Émilie Bonnivard attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les conséquences de la refonte du premier cycle des études de médecine prévue par la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé. L'ambition de cette réforme était de diminuer le taux d'échec des étudiants primants en supprimant le *numerus clausus* dans l'objectif de former 20 % de médecins supplémentaires et de diversifier leurs profils en facilitant leur réorientation en cas d'échec. Désormais, la première année commune aux études de santé (PACES) et son *numerus clausus* sont remplacés, depuis le mois de septembre 2020, par deux nouvelles filières où le redoublement est impossible : le parcours d'accès spécifique santé (PASS) avec une mineure dans une autre discipline (mathématiques, par exemple), et une licence classique avec une mineure « accès santé » (LAS). Or la transition en cette année intermédiaire pose des difficultés nombreuses aux étudiants qui inaugurent les nouveaux parcours PASS et LAS : les nouveaux étudiants se retrouvent pénalisés par l'existence d'un quota de places réservées aux étudiants PACES redoublants. On assiste à un véritable embouteillage entre les redoublants de la PACES et les nouveaux venus du PASS. Les possibilités de réussite des étudiants primants PASS LAS, qui ne pourront redoubler, sont donc considérablement réduites. Dans ce contexte, comment la France peut-elle encore perdre des places de futurs médecins alors que les territoires connaissent des déserts médicaux et que le manque de soignants est criant ? Les jeunes sont obligés de se former à l'étranger, alors que la France est contrainte de recruter des médecins étrangers ! La réforme était censée régler le problème et on ne peut que regretter d'avoir encore perdu deux années précieuses, et sacrifié des jeunes investis et désireux d'embrasser la carrière médicale. Il est donc essentiel et urgent de trouver un équilibre entre les capacités d'accueil et les besoins médicaux. L'unique solution qui permette à la fois de ne pas impacter les futurs bacheliers qui vont s'engager dans les études de santé et de maintenir l'égalité des chances pour les actuels étudiants PASS et LAS, consiste à augmenter très sensiblement les capacités d'accueil dès l'année 2021. C'est pourquoi elle lui demande les mesures qu'elle envisage de prendre sans délai afin d'augmenter le nombre de places en deuxième année, permettant de donner des perspectives aux étudiants de première année, primant et redoublants.

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Bonnivard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39947

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 septembre 2021

Question publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5264

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)